

L'ATTAQUE CONSERVATRICE

DÉCEMBRE 2013

#3



Le projet de loi C-377

La divulgation des finances syndicales

Le gouvernement revient avec le projet de loi C-377, qui obligerait les syndicats à divulguer publiquement toutes leurs dépenses excédant 5 000 \$ à Revenu Canada. Le défaut de divulguer ces dépenses exposerait le syndicat à des amendes administrées par le gouvernement. Le gouvernement veut principalement obtenir la divulgation des contributions politiques et des activités de mobilisation. Le projet de loi a été qualifié d'inconstitutionnel et il ne sert à rien.

Il y a déjà une loi qui régit cela, plus précisément le Code canadien du travail, qui prévoit à l'article 110 que les syndicats sont tenus « **sur demande d'un de leurs adhérents, de fournir gratuitement à celui-ci une copie de leurs états financiers à la date de clôture du dernier exercice, certifiée conforme par le président ainsi que par le trésorier ou tout autre dirigeant chargé de l'administration et de la gestion de leurs finances.** »

En outre, la constitution d'UCCO-SACC-CSN prévoit à l'article 11.10, Transparence envers les membres:

« **Tous les membres du syndicat peuvent demander par écrit le bilan financier de l'exécutif national, de la région ou de la section locale, lequel sera remis tel que prévu à l'article 3.04 des présentes.** »

Il s'agit du même projet de loi que le gouvernement Harper a fait adopter lors de la dernière session parlementaire. Le sénat, incluant 16 sénateurs conservateurs, l'a toutefois renvoyé en juin dernier à la Chambre des communes avec plusieurs modifications importantes qui rendrait la loi inoffensive.

Les modifications font passer les déclarations obligatoires des dépenses syndicales de 5 000 \$ à plus de 150 000 \$. Dans un même ordre d'idée, la déclaration obligatoire de salaire a été augmentée de 100 000 \$ à 444 000 \$. De plus, le projet de loi modifié s'appliquerait seulement aux syndicats comptant 50 000 membres ou plus.

Le sénateur Hugh Segal était à la tête de la mutinerie conservatrice contre le projet de loi.

Il a expliqué à ses collègues sénateurs que le projet de loi « dénombre le besoin de déclarer les dépenses des activités des relations du travail, sans que cette même déclaration soit obligatoire pour l'employeur. Imaginez une loi qui forcerait mon parti politique à déclarer tous ses budgets de campagne politique, de déplacements, de recherche et de publicité au Parti libéral du Canada ou au NPD deux semaines avant le déclenchement des élections. »

Le gouvernement a maintenant renvoyé au sénat le projet de loi original, sans les modifications faites au printemps dernier. Nous espérons que les 16 sénateurs conservateurs maintiendront leur position pour l'équité.

